BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 3

01 – AIN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG-EN-BRESSE

Ventes et cessions

450 889 456 RCS Bourg-en-Bresse.
CABELTECH.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 11330 EUR.
Adresse : 82, allée des Coquelicots, 01600 Misérieux.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion 1- Fusion par voie d'absorption de la société CABELTECH par la Société IC AUTOMATION. 2- Evaluation de l'actif et du passif de la société CABELTECH dont la transmission à la Société IC AUTOMATION est prévue : - actif : 533 004,16 € - passif : 54 574,75 € - actif net : 478 429,41 € 3- Rapport d'échange des droits sociaux : 1 133 actions de la société CABELTECH pour 3 740 actions de la société IC AUTOMATION. 4 - Montant de l'augmentation de capital de la société IC AUTOMATION : En rémunération de cet apport net, 3 740 actions nouvelles de 122 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société IC AUTOMATION à titre d'augmentation de son capital de 456 280 euros. 5 - La différence entre la valeur nette des biens apportés, soit 478 429,41 euros et le montant de l'augmentation de capital de la société IC AUTOMATION, soit 456 280 euros, constituera une prime de fusion qui sera inscrite pour son montant, soit 22 149 euros au passif du bilan de la société IC AUTOMATION, et sur laquelle porteront les droits de tous les associés, anciens et nouveaux, de la Société. Cependant la société IC AUTOMATION trouvant ses propres actions dans le patrimoine qui lui est transmis par la société CABELTECH et ne pouvant détenir ses propres droits sociaux, réduira son capital d'un montant égal à la valeur nominale de ses propres actions (soit 3 740 actions x 122 € = 456 280 €) en vue de leur annulation, la différence entre la valeur d'apport des titres ainsi annulés et leur valeur nominale, soit (456 280 € - 444 129 € = 12 151 €) étant imputée sur la prime de fusion, laquelle sera ramenée à 9 998 €. Ainsi le capital social de la société IC AUTOMATION après réduction s'élèvera à 519 110 Euros divisé en 4 255 actions de 122 Euros de valeur nominale l'une. 6 - Le projet de fusion a été établi en date du 13 juillet 2017 et a été déposé : - au Greffe du Tribunal de Commerce de VILLEFRANCHE TARARE le 18 juillet 2017 au nom de la société IC AUTOMATION ; - au Greffe du Tribunal de Commerce de BOURG EN BRESSE le 18 juillet 2017, au nom de la société CABELTECH..